

j



PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2029

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DES VANS EN CEVENNES



110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - accueil@cdc-vansencevennes.fr - 04 75 37 41 22

LES ASSIONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBONAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSC - MONTSELGUES
ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS

Table des matières

I.	Introduction	4
II.	L'EMI dans le territoire	5
1.	Caractéristiques géographiques et démographiques	5
2.	L'EPCI et sa dynamique politique et économique.....	7
3.	Paysage Culturel.....	7
4.	Le Pôle Culturel de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.....	7
III.	Historique & bilan de l'EMI	8
5.	Passage de l'associatif à l'intercommunal	8
6.	Bilan moral	9
7.	Bilan financier.....	11
8.	Projets et Animations.....	12
9.	Diagnostic.....	12
IV.	Orientations	15
1.	Une offre d'enseignement enrichie	15
2.	Une possibilité de parcours diplômant – le projet pédagogique	17
3.	Les dossiers subséquents.....	19
V.	Conclusion	19
VI.	Annexes.....	21
1.	Glossaire.....	21
2.	Documents et ressources.....	21
3.	Conception et Rédaction	21
VII.	Remerciements.....	22
VIII.	Contact	22

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES

Les Vans & St-Paul-le-Jeune

Année

2023-2024

Formation Musicale &
Instrumentale

Tous niveaux

Ensembles

Chant



Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Renseignements & Inscriptions

07.57.44.29.85 emi@cdc-
vansencevennes.fr

110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - www.cdc-vansencevennes.fr - accueil@cdc-vansencevennes.fr - 04 75 37 41 22

LES ASSONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBONAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSC - MONTSELGUES
ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS

**« Le problème n'est pas le manque de culture,
mais le manque de conscience de manque de culture »
Pierre Bourdieu**

I. INTRODUCTION

Depuis deux ans, l'Ecole de Musique Intercommunale du Pays des Vans en Cévennes construit son projet d'établissement.

À cette fin, plusieurs modes de consultations ont été utilisés : questionnaires auprès des usagers de l'EMI et des habitants du territoire, travail en commission avec les élus et en réunion pédagogique. Les travaux effectués pour le Projet de Territoire, la Convention Territoriale Globale et le Pacte de Solidarité ont pu également servir de référence sur de nombreux points.

Ce document répond de manière globale au Schéma National des Orientations Pédagogiques (SNOP) et de la Charte d'Enseignement Artistique, du Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique, et de manière très précise aux attentes formulées par le Conseil Départemental de l'Ardèche dans la convention 2023-2025, et le Règlement d'Aide « Soutien aux établissements artistiques » :

« Parallèlement à cela, la Communauté de Communes travaille à la formalisation d'un projet d'établissement. Ce document constitue un projet global, territorial et pluriannuel, partagé en interne à l'établissement (enseignants, élèves, familles...) et à la collectivité (élus, services...) ainsi qu'en externe (partenaires).

Les premières réflexions identifient les enjeux suivants :

- Le rôle de la musique comme facteur d'attractivité du territoire,
- La diversité et la richesse de l'offre d'enseignement, avec un Projet Pédagogique également en cours de réflexion. L'utilisateur doit être au centre du suivi pédagogique, suivi adapté à ses souhaits et objectifs, un « parcours personnalisé de formation »,
- La création d'ensembles, la représentativité des instruments (pour un meilleur équilibre entre les instruments très demandés, et les instruments moins sollicités), les cours collectifs favorisant le lien social et les échanges et enrichissant les cours individuels,
- La mise en place de parcours pré-professionnalisants, en vue d'une meilleure intégration aux établissements labellisés,
- La conduite de projets qui enrichissent l'expérience musicale des usagers,
- La transversalité au sein des différents services culturels de la Communauté de Communes (la Médiathèque et le Réseau de Lecture Publique, la CTEAC, le Patrimoine),
- Les partenariats avec d'autres structures du territoire (culturelles, sociales, ou scolaires),
- Une structure ressource, aussi bien dans l'immatériel que le matériel.
- Comme le précise le règlement d'aide « Soutien aux établissements d'enseignement artistique », une fois finalisé, le projet d'établissement devra être transmis aux services du Département. »

Les différentes étapes ont permis de dégager trois grandes orientations qui vont permettre de décliner ces différents points. La première vise à enrichir l'offre d'enseignement par le développement des projets culturels, les partenariats, les présences scéniques, et à conforter l'EMI comme lieu ressource. La deuxième orientation va offrir la possibilité de suivre un parcours diplômant, qui était l'une des principales demandes des usagers, des habitants et de l'équipe pédagogique. Elle constitue en elle-même le projet pédagogique. De cette orientation découle la troisième qui consiste à mettre en place une tarification sociale, ce qui correspond aux souhaits exprimés par les usagers et rejoint les problématiques soulevées dans le Projet de Territoire adopté en Conseil Communautaire le 13 mai 2024.

II. L'EMI DANS LE TERRITOIRE

Communauté de Communes du pays des Vans en Cévennes



1. Caractéristiques géographiques et démographiques

La Communauté de communes comporte 15 communes réparties sur une superficie de 329,27 km², et pour une population avoisinant les 10 000 habitants. Territoire de contraste par excellence, elle se répartit en cinq zones : le plateau de Montselgues, les pentes cévenoles, le piémont cévenol, le plateau karstique et la plaine. Les axes routiers dessinent une sorte d'étoile, dont les Vans est clairement le centre. Peu de grands axes circulent dans la Cdc, et beaucoup de communes se trouvent relativement excentrées.

Cependant, le territoire s'ouvre sur les Cdc Beaume Drobie et Gorges de l'Ardèche à l'Ouest, la Cdc Montagne d'Ardèche au Nord ; sur les départements du Gard (Sud) et de la Lozère (Est). Les centres urbains comme Saint-Paul-le-Jeune et Les Vans représentent donc des articulations clés dans les circulations Nord-Sud et Est-Ouest.

La variété géologique et météorologique accentue le contraste qui peut exister entre différentes zones de la Cdc. La problématique des transports, la difficulté à relier des points opposés de la Cdc (par exemple il faut plus d'une heure pour relier Montselgues à Malbosc), l'inaccessibilité de certaines zones, et la mauvaise qualité de certaines routes renforcent la position centrale des Vans. Cette commune dispose également du plus fort taux de population, près d'un tiers des habitants de la Cdc : 2721 sur 9490 en 2021. Associée aux communes de Chambonas, Les Assions, Gravières et Les Salelles qui sont limitrophes, cela représente plus de la moitié de la population de la Cdc (5296 habitants). C'est pourquoi implanter les infrastructures publiques majeures dans ce secteur prend tout son sens.

Un deuxième grand pôle réunit les communes de Saint-Paul-le-Jeune, Banne, Berrias et Casteljou, Beaulieu, et Saint-André-de-Cruzières : 3432 habitants, soit plus d'un tiers de la Cdc. Il est tout aussi judicieux d'y avoir un relais de ces mêmes infrastructures (EMI, centre de loisirs, etc.).

Le troisième pôle s'excentre un peu, regroupant les communes de Malarce-sur-la-Thines, Saint-Pierre-Saint-Jean, Sainte-Marguerite-Lafigère et Montselgues. La population totale de ces quatre communes s'élève à 609 habitants. Pour certaines, elles s'ouvrent au territoire de la Lozère (Pied-de-Borne pour Sainte-Marguerite notamment), ou à celui de Beaume-Drobie (pour Montselgues et Saint-Pierre-Saint-Jean). À l'extrême sud-est se situe la commune de Malbosc, à une trentaine de minutes des Vans, et une vingtaine de Bessèges (dans le Gard). Sa population est de 153 habitants en 2021, et elle est tournée aussi bien vers la CdcPdV que vers la Cdc Cèze-Cévennes.

La population de la Cdc est en augmentation constante depuis les années 2000, et semble se stabiliser depuis deux ans. On note que l'augmentation était due au solde migratoire plutôt qu'au solde naturel. D'après l'Observatoire des Territoires¹, le taux de naissances est inférieur au taux de mortalité. On constate même que si le taux de naissance sur la Cdc est inférieur à celui de la France, le taux de mortalité y est bien supérieur au national.

Cela s'explique par le fait que la tranche d'âge des 60-70 ans y est plus importante que sur la moyenne nationale, car c'est un territoire qui attire les retraités. De plus, la tranche d'âge des 18-30 y est sous-représentée car le territoire ardéchois ne comprend que très peu de centres universitaires, et formation post bac, par conséquent très peu d'étudiants. Même les lycéens ne sont que partiellement présents sur le territoire, car ils partent à l'internat pour le lycée (en dehors de la Cdc). Les jeunes de 15-24 ans en difficulté d'insertion sont plus nombreux que la moyenne nationale (22,7% contre 16,8%), et leur nombre a augmenté depuis 2007 (de 19,7% à 22,7%). Par ailleurs, le territoire attire peu d'immigrés de l'étranger, en raison de son absence de centres urbains conséquents, de sa relative inaccessibilité (pas de train, mais des lignes en car ; pas d'autoroute), et de son manque de moyens de transports en commun.

La concentration de population et d'activité se fait logiquement dans la plaine et le piémont cévenol. Les zones de l'Est (montagnes, frontières avec les départements du Gard et de la Lozère, par conséquent avec la région Occitanie) sont naturellement attirées par les territoires frontaliers. La très grande variété des territoires de la Cdc, les distances d'un point à un autre, l'absence de transport commun, et les regroupements d'activité complexifient la notion d'appartenance à un territoire commun, et celle d'identité intercommunale.

1. ¹ Source : INSEE, RP 2017, reprise sur le site de [Observatoire des Territoires/outils/cartographie-interactive](#)

2. L'EPCI et sa dynamique politique et économique

En outre, la CdcPdV est un EPCI jeune, formé en 2013 par le regroupement de 3 communautés de communes, et l'ajout de quelques autres communes. Son deuxième mandat est marqué par un changement de présidence et de conseillers communautaires et leur volonté de construire une identité culturelle intercommunale. Avec les différentes actions, et notamment avec le travail de rédaction du Projet de Territoire, cette identité commence à se dessiner plus précisément.

À soixante-dix pour cent, le secteur d'économie représenté est le tertiaire, et les très grandes entreprises (plus de 200 salariés) sont totalement absentes. Une autre caractéristique est le taux d'actifs inférieur à la moyenne nationale (56,8 % contre 63,7 %), et un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (14,1 % contre 10,1 %). Nous avons donc affaire à une population qui dispose de revenus financiers souvent bas². La CAF a même confirmé que le Pays des Vans en Cévennes est l'intercommunalité la plus pauvre d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Du point de vue de l'immobilier, le nombre de résidences secondaires est très largement supérieur au niveau national, car il n'y a que 54,5 % de logements principaux contre 82,2 % en moyenne en France. Cela se ressent dans la difficulté croissante à se loger à proximité du centre des Vans, et accroît la problématique des transports.

On peut donc en conclure que l'économie du tourisme, et par conséquent estivale, continue de représenter une part non négligeable du dynamisme du territoire. Nous pouvons donc dégager deux temps forts et opposés : la saison estivale qui commence vers le mois de mai, et se termine en octobre, avec un pic entre le 14 juillet et le 15 août.

3. Paysage Culturel

Le paysage culturel de la Cdc est caractérisé avant tout par son dynamisme. Le tissu associatif à lui seul alimente une énorme partie des activités, assisté des communes et des particuliers. Cette richesse culturelle s'agrément de festivals et d'événements emblématiques. À cela s'ajoute les différents services culturels de la Cdc, que nous présenterons plus en détail dans le paragraphe suivant.

Dans les enseignements artistiques, on peut noter une absence d'enseignement théâtral. Dans les questionnaires distribués aux usagers de l'école de musique, l'envie de voir proposer des cours de théâtre au sein de notre établissement a clairement été exprimée.

4. Le Pôle Culturel de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Il est construit autour de 3 services :

- La lecture publique : une médiathèque intercommunale, tête d'un réseau regroupant 8 bibliothèques et 1 médiathèque municipales et qui propose des services communs à toute la population au travers du prêt de documents mais aussi d'animations, d'ateliers, etc. : 2 336 adhérents en 2023 (près du quart de la population).
- Les enseignements artistiques : une école de musique intercommunale avec deux antennes, aux Vans et à Saint-Paul-le-Jeune, et qui est animée par 8 professeurs et 1 intervenant musical en milieu scolaire et 115 élèves en 2023.
- L'éducation artistique et culturelle par le biais d'une convention (CTEAC) signée avec différents partenaires et qui propose un programme d'actions en direction des scolaires et plus largement de toute la population.

À cela s'ajoute des conventions de partenariats ou chartes, signées avec différentes structures (FORMAT Danse, L'Art d'en Faire, Ardèche Terre de dolmens, Polinno, Parc Naturel Régional des

² [Source INSEE 2017, repris par l'Observatoire des Territoires](#)

Monts d'Ardèche) permettant d'élargir la palette des possibles en termes de développement artistique et culturel.

III. HISTORIQUE & BILAN DE L'EMI

5. Passage de l'associatif à l'intercommunal

Au départ, sur le territoire de la Communauté de Communes, il existait l'école de musique des Vans (associatives) et une antenne de l'école de Saint-Ambroix, « Sol-en-Cèze », située sur la commune de Saint-Paul-le-Jeune. L'école de musique des Vans fut créée en 1977, et a existé pendant 42 ans, avec une grande stabilité dans sa gestion et ses effectifs. Au moment de la reprise, l'existant a donné une force considérable à la nouvelle école intercommunale : les élèves, l'équipe pédagogique, le parc instrumental, et la réputation ont mûché le travail. De manière significative, il n'y a pas eu besoin de préparer une campagne de communication pour faire connaître la structure.

En revanche, passer d'une gestion associative à une gestion publique nécessite des ajustements, et notamment d'accepter un changement de « mentalité ». La gestion publique nécessite de gérer le temps différemment, elle est, peut-être, un peu moins réactive, et moins souple, les procédures sont précises et inscrites dans un calendrier parfois en décalage avec les besoins immédiats des usagers.

Pour les professeurs et les usagers, il a fallu comprendre la notion de mise en place d'un service public. L'exemple le plus parlant est la notion de « frais de scolarité », car dans une gestion publique, l'utilisateur ne règle plus un nombre de cours, mais participe financièrement à l'existence d'un service, à hauteur d'un tiers du coût global environ (avant la crise du COVID, cette part ayant augmenté en 2020). Cela implique que le professeur doit également fournir un service, mais n'est pas soumis à un nombre strict de cours.

Au moment du passage à la gestion intercommunale, il a été décidé par la CDC de maintenir l'existant, tant au niveau de l'équipe pédagogique, que des projets, et de l'organisation pédagogique. Le Département de l'Ardèche s'est engagé à soutenir l'École de Musique Intercommunale à hauteur de 30 000 € (environ 1/3 du budget). L'association de l'école a légué son matériel et son reliquat financier dédié à entretenir et renouveler le parc des instruments.

Une des nouveautés de l'École de Musique Intercommunale (EMI) a été la prise en charge des Interventions en Milieu Scolaire, jusqu'alors portés par Ardèche Musique et Danse. Dans un souci d'équité territoriale, il a été décidé d'étendre le dispositif à l'intégralité des écoles de la CDC, et en contrepartie de créer une participation de 3 € par habitant et par an pour financer le dispositif. Les communes n'ont plus ni à rémunérer, ni à gérer la mise en place des IMS. Nous sommes donc passé de 4 écoles concernées avec 15 classes en 2019, à 9 écoles et 28 classes en 2020-2021. Ardèche Musique et Danse nous a accompagné tout au long de cette mise en place.

Par souci de cohérence territoriale, l'EMI a fusionné deux structures existantes lors de sa création : l'école de musique des Vans et une antenne à Saint Paul le Jeune de Sol en Cèze, l'école de musique de Saint Ambroix, elle-même devenue intercommunale en 2014. Cette antenne existait depuis 16 ans, et le même principe de continuité qu'aux Vans fut appliqué, à savoir maintien des professeurs, des instruments enseignés, des principes pédagogiques et des locaux. La taille de cette antenne, son histoire font que la coopération au sein de l'équipe pédagogique y est particulièrement forte et productive. Les échanges, les coopérations, les petits ensembles sont au cœur de l'enseignement de cette antenne depuis toujours. Les effectifs y sont constants (une trentaine d'élèves), et la participation des usagers aux différentes manifestations publiques est grande.

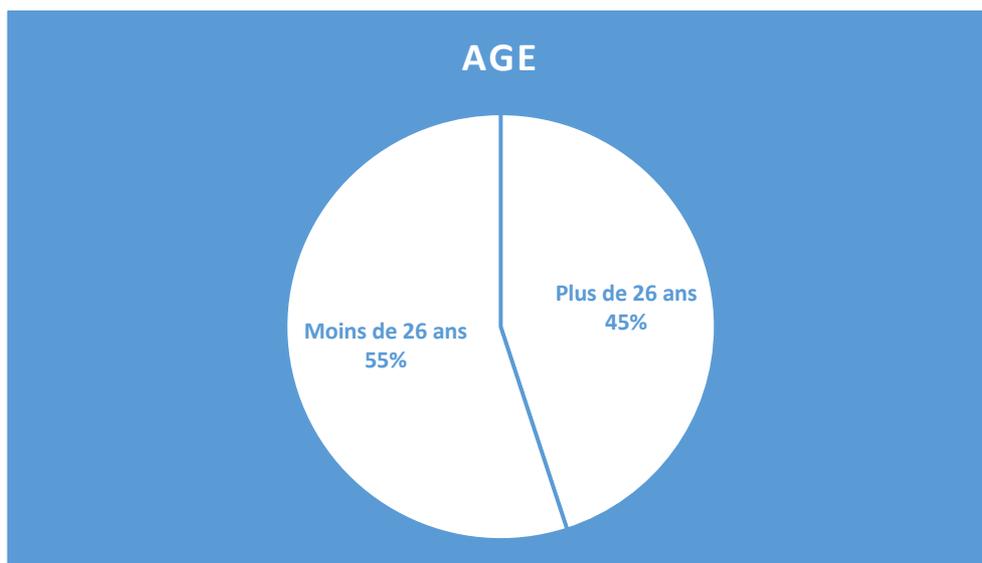
6. Bilan moral

a) Effectifs

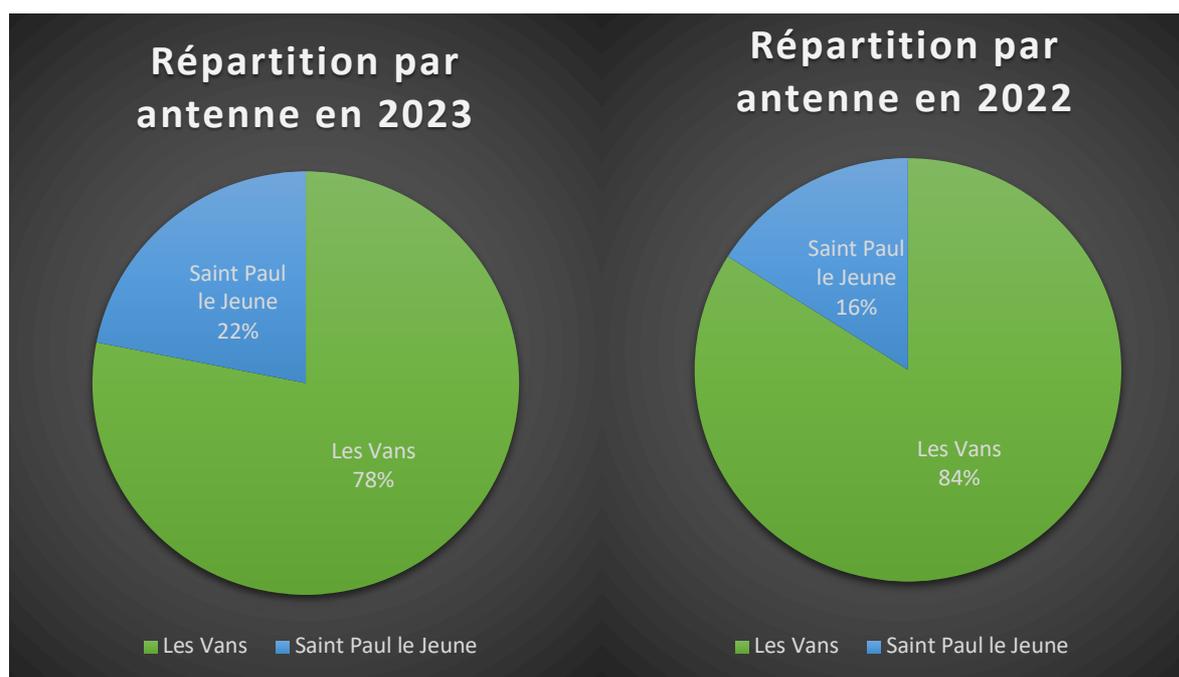
Les usagers

Globalement les effectifs restent stables, nous avons environ 120 élèves par an, malgré la crise sanitaire, les départs de certains professeurs et la baisse du pouvoir d'achat.

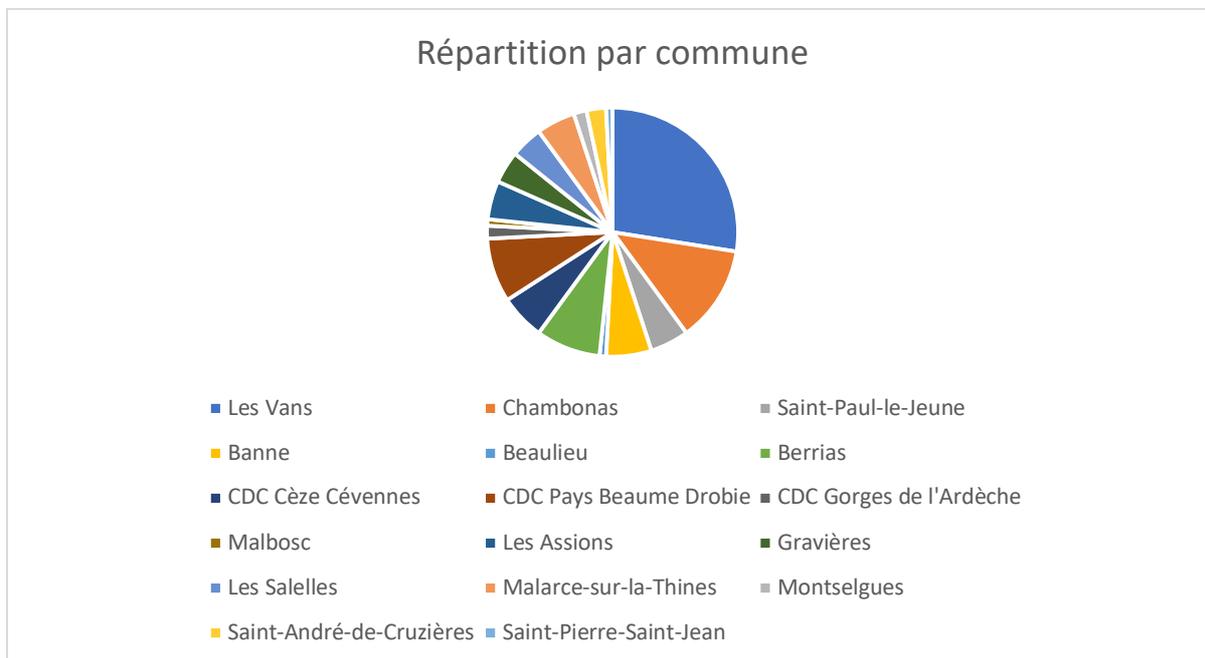
Nous avons presque autant d'élèves majeurs que mineurs. L'âge de 26 ans représente un peu mieux la notion d'élèves autonomes et élèves accompagnés par leur famille. La tranche d'âge des 17-26 ans est quasiment inexistante pour les raisons mentionnées dans le chapitre II. 1) page 6.



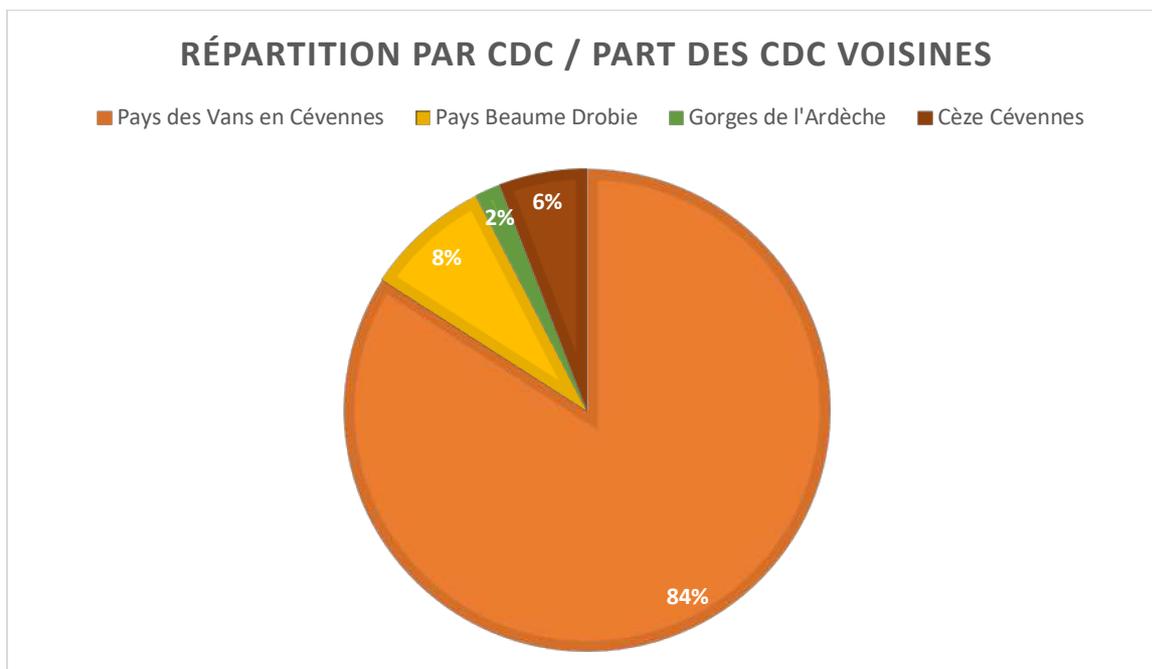
Dans la répartition géographique, l'antenne de Saint Paul prend de l'ampleur, grâce notamment à l'augmentation des élèves de violon et par la création d'un atelier ado. Ce développement mérite d'être accompagné pour le mener plus loin, notamment par le travail de communication.



Dans la répartition par commune, nous voyons clairement que la dimension intercommunale de l'établissement prend tout son sens, car si les Vans représente 27,5 % des inscrits, d'autres communes ressortent, telle que Berrias, Chambonas, Saint Paul, ainsi que d'autres communautés de communes. Presque toutes les communes du territoire sont représentées, proportionnellement à leur taille.



Nous pouvons également noter qu'il y a des « transfuges » des autres territoires voisins, soit parce que certains élèves souhaitent suivre un professeur en particulier, soit par facilité géographique, soit parce que l'offre sur leur territoire leur convient moins bien. L'inverse est à noter d'ailleurs, car nous avons également des élèves de notre territoire qui vont chercher une offre particulière sur d'autre CC (instruments non enseignés dans notre structure, ou projet pédagogique radicalement différent).

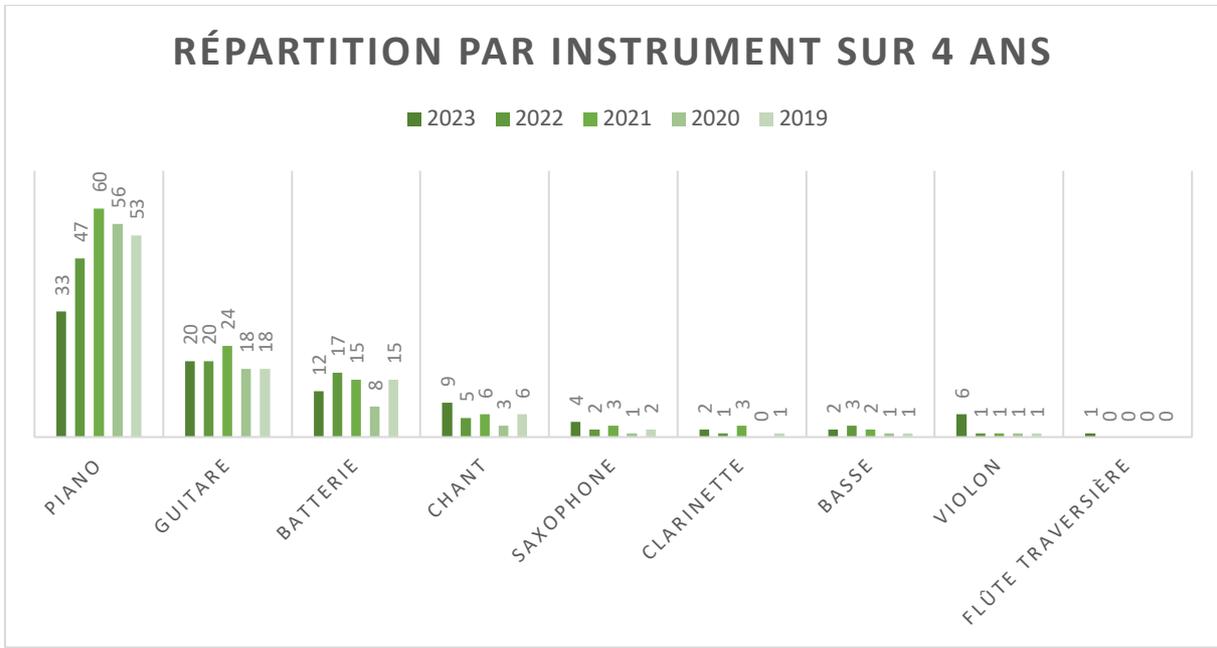


Les enseignants

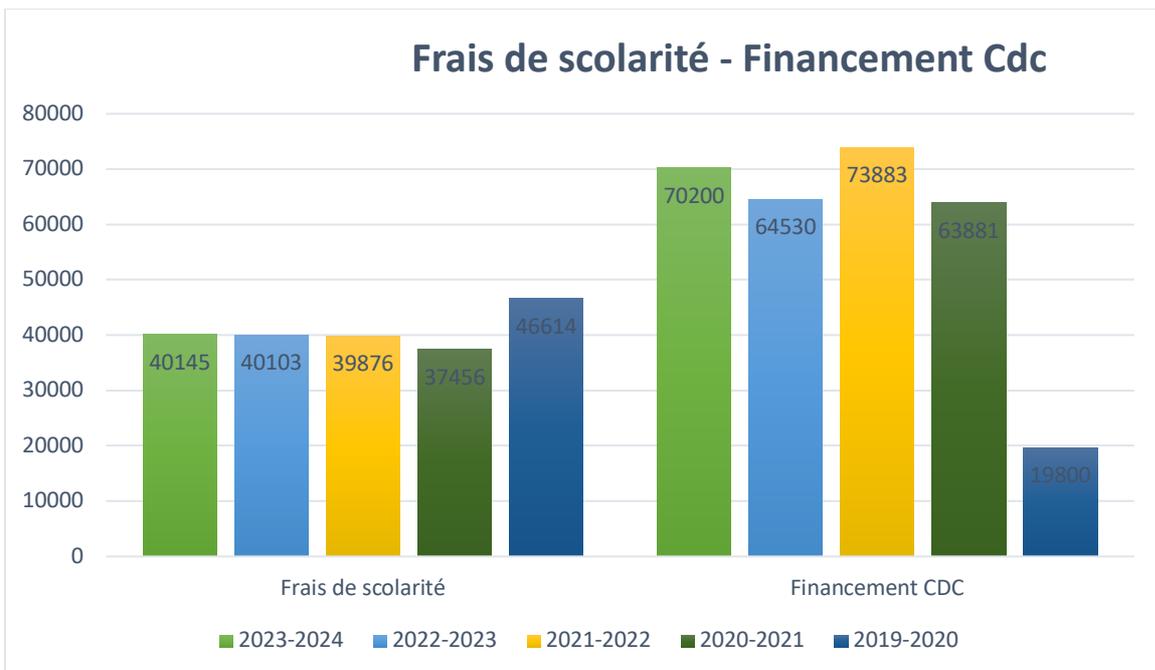
L'équipe enseignante se compose de 8 enseignants, dont 1 intervenant en milieu scolaire.

Les instruments

Les pupitres les plus enseignés sont le piano, la guitare, la batterie et le chant. Nos efforts ont porté sur le développement des instruments moins représentés, tels que le violon ou les bois et nous avons été récompensés. Le piano enregistre une baisse, qui semble-t-il est conjoncturelle, notamment par le renouvellement des élèves en fin de parcours et qui vont faire des études ailleurs.



7. Bilan financier



Ce tableau permet de mettre en lumière les éléments suivants, en sachant que les frais de scolarité sont calculés sur une année scolaire, et la participation de la Communauté de Communes sur une année calendaire :

- Nous arrivons à maintenir les effectifs globaux, et même à les augmenter légèrement, ce qui permet de maintenir les frais de scolarité autour de 40 000 €
- La part de la Communauté de Communes a fortement augmenté, et retrouve le niveau exceptionnellement haut de l'année COVID qui avait été marquée par l'arrêt des cours et le manque à gagner sur les frais de scolarité.
- L'année 2019 n'a représenté que 19800 € parce que le service a démarré le 1^{er} octobre 2019, donc cela n'a concerné que 3 mois.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la masse salariale (révision des points d'indices, réintégration des IMS), et globalement par l'augmentation des frais de fonctionnement (le chauffage par exemple).

8. Projets et Animations

Deux faits majeurs dans la partie projets et animations : nous sommes passés de 1 à 3 concerts par an, plus une présence à la fête de la musique. Cette organisation fait ses preuves, pour diversifier les styles, alléger le concert de fin d'année, et donner à chaque élève l'occasion de se produire au moins une fois par an.

La Convention Territoriale de l'Enseignement Artistique et Culturel (CTEAC) permet de proposer des temps de rencontre avec des artistes, des stages, et de mener des actions culturelles que l'EMI peine à mener seule.

Une convention avec le Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises ouvre aussi des possibilités d'échanges avec cette structure. Pour l'instant, notre présence dans cette structure s'en tient aux simples concerts de Noël. Bien que forts sympathiques, ces concerts sont également un peu frustrants car ils ne permettent que peu de réelles interactions avec les résidents, et mériteraient d'être repensés pour qu'il y ait un vrai temps d'échange et de partage, et qu'ils soient véritablement congruents.

9. Diagnostic

L'école de musique fonctionne à présent de manière fluide du point de vue administratif et pédagogique. Les effectifs sont stables et la proposition des 3 concerts par an sont un réel atout. L'école de musique répond à un besoin identifié et exprimé par les habitants du territoire qui se sont prononcés notamment lors des concertations publiques pour la rédaction du Projet de Territoire et du Projet d'Établissement.

Du point de vue de la diversité des pupitres enseignés, il reste toutefois à poursuivre les efforts entamés pour proposer des pupitres absents, et augmenter le nombre de cours collectifs. Cela fait réponse non seulement aux demandes exprimées par les usagers, mais également aux documents cadres que sont le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique, le Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques et la Convention d'Objectifs des Établissements d'Enseignements Artistiques pour la période 2023-2025. Il conviendra à terme de se poser la question des autres enseignements artistiques (notamment le théâtre qui n'est pas représenté sur notre territoire). En attendant, la nécessité de diversifier l'offre, et de l'enrichir d'un programme d'action culturelle, grâce à la transversalité entre services intercommunaux, notamment la CTEAC.

Notre absence de parcours de cycle pose le problème suivant : un élève qui quitte notre établissement (par exemple lors de ses études supérieures) ne peut pas faire valoir ses acquis auprès d'une structure diplômante (de type conservatoire). C'est un des « défauts » repérés par les usagers et l'équipe enseignantes. La demande de mettre en place des parcours de cycle avec un examen de fin de cycle est forte, même s'il convient de garder la possibilité de parcours libres qui correspond mieux à un certain

type d'utilisateur, en particulier les adultes (qui représentent tout de même près de la moitié des effectifs), mais aussi les familles qui ne pourront pas assumer logistiquement ce qu'un parcours diplômant implique.

Par rapport aux tarifs, même si la situation actuelle implique un investissement financier certain de la collectivité, nous savons qu'ils peuvent être un frein avéré à l'inscription pour les cours de musique. C'est le frein le plus évoqué dans les questionnaires distribués aux habitants du territoire. Cela coïncide également avec les travaux menés pour la Convention Territoriale Globale, où nous avons été identifiés par la CAF comme la communauté de communes « la plus pauvre d'Auvergne-Rhône-Alpes ». La réflexion sur les actions à mener en faveur des publics les plus empêchés s'est poursuivie lors de l'élaboration du Projet de Territoire puis de l'étude Précarité. Dans le projet de territoire, l'axe transversal identifié s'appelle « Agir contre la précarité, les inégalités dans toutes nos politiques publiques ».

Ci-dessous, nous vous proposons un tableau récapitulatif des envies, des freins, des opportunités et des menaces que vous avons recensés auprès des élus, des usagers, de l'équipe pédagogiques, et des partenaires.

	Les attentes du politique	Les besoins des usagers	Les possibilités de l'équipe	Les partenaires à solliciter
Envies	<ul style="list-style-type: none"> • Sobriété énergétique et financière • Diversité de l'offre • Coopération et structuration de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> • Loisirs • Détente • Éducation • Rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des projets en plus des cours • Développer les actions transversales • Enrichir l'offre de l'enseignement • Pérenniser leur poste 	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles primaires • Le collège des Vans • Vans K'Danse • Sur le Sentier des Lauzes • Format • Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises
Freins	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés financières • Complexification de l'organisation interne 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés financières • Problématique des distances • Difficultés à se repérer dans une offre culturelle très riche • Gestion familiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion complexe de l'emploi du temps et des employeurs multiples • Risque de précarisation financière • Difficultés de recrutement sur certains postes 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de temps • Le manque de locaux adaptés • Les moyens financiers
Priorités	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de locaux • Assainissement et rationalisation des dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parcours diplômant • Le choix du parcours libre • Un enseignement artistique élargi (théâtre, danse, arts visuels...) • Une tarification sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du parcours diplômant • Sécurisation des postes • Élargir l'offre d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Ciblage des partenaires en fonction des projets • Définition précise du type de partenariat
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de la commission Culture (de la Cdc) • Projet de Territoire • Volet Culturel du Projet de Territoire • Charte d'attribution des aides 	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation du cadre public et de ses conséquences • Acceptation du Règlement Intérieur • Création d'une association des usagers de l'EMI • Sondage 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats spontanés au sein des cours entre professeurs (duos, trios...) • Intégration du parcours EAC dans l'enseignement de l'EMI • Spectacles et auditions • Rédaction du Projet d'Établissement et du Projet Pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les personnes ressources • Sondage • Animations

IV. ORIENTATIONS

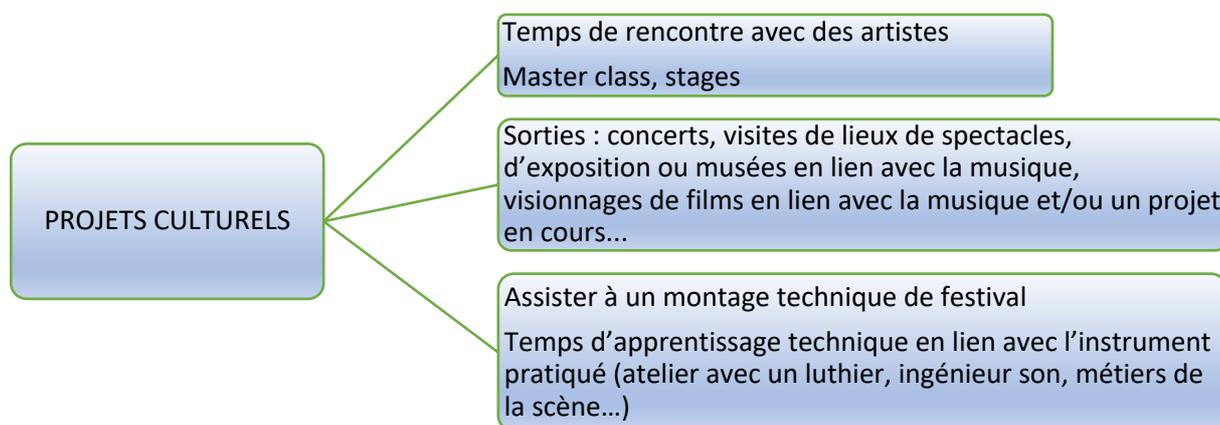
1. Une offre d'enseignement enrichie

a) La participation aux projets culturels

L'enseignement de la musique ne se limite pas aux temps de face à face pédagogiques mais il inclut la participation à différents projets :

- Temps de rencontre avec des artistes
- Master class, stages
- Sorties (concerts, visites de lieux de spectacles, d'exposition ou musées en lien avec la musique, visionnages de films en lien avec la musique et/ou un projet en cours)
- Assister à un montage technique de festival
- Temps d'apprentissage technique en lien avec l'instrument pratiqué (atelier avec un luthier, ingénieur son, métiers de la scène...)

Cette liste n'est pas exhaustive, mais présente différents types d'activités complémentaires



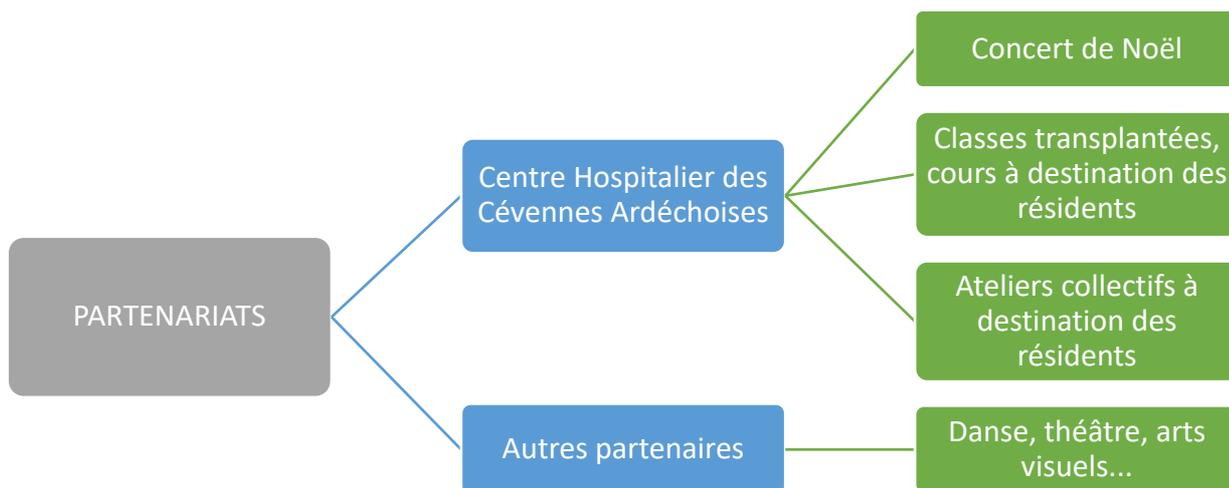
b) Les partenariats

- Développer la convention existante avec le Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises
- Développer d'autres partenariats avec les associations culturelles et/ou d'enseignements artistiques du territoire
- Développer les partenariats avec d'autres écoles voisines

Dans le cadre de la convention signée avec le Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises, nous avons proposé de faire le concert de Noël dans les locaux de Chambonas. Toutefois, cet événement en l'état mériterait d'être élargi à un vrai travail partenarial entre les deux structures pour donner un événement enrichi du travail en amont avec les résidents du CHCA.

Deux propositions émergent :

- Des classes transplantées au CHCA afin de favoriser d'éventuels cours avec des résidents
- Un travail d'atelier au sein de l'EHPAD en lien avec la musicothérapie et/ou de la musique au service des personnes âgées



c) Les présences scéniques

Les concerts et temps publics deviennent une partie intégrante du parcours diplômant et non plus une prestation facultative. Ils feront partie du contrôle continu. Par conséquent, un engagement à participer à un concert ne pourra pas être révoqué sans motif sérieux (cas de force majeure – comme décliné dans le Règlement Intérieur).

Ces temps ont vocation à

Former les élèves à la gestion du trac en vue d'une meilleure appréhension des examens oraux

Préparer des futurs professionnels à la scène

Plus largement sensibiliser au caractère social de la musique

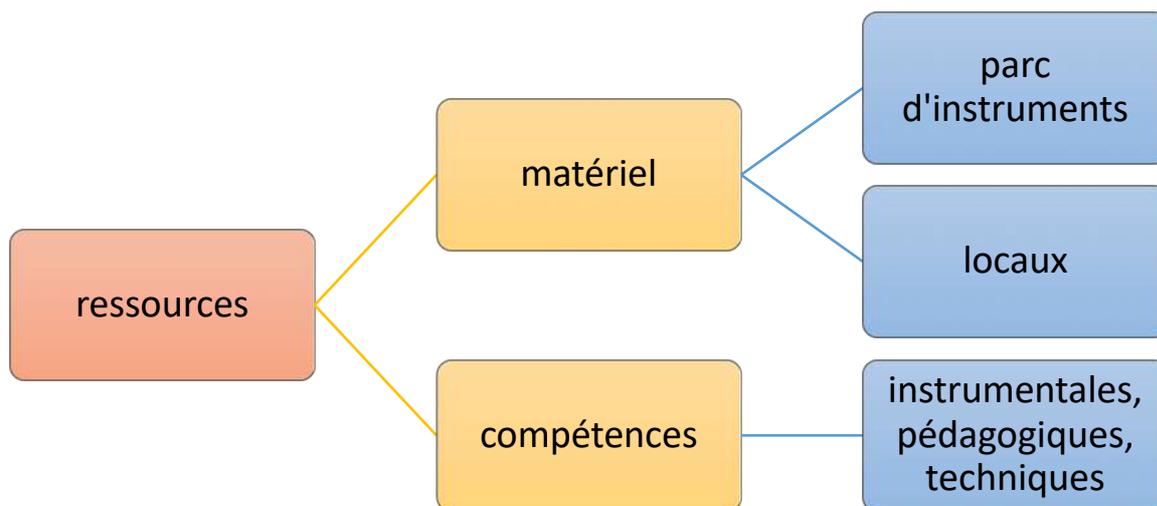
En dehors des 3 concerts déjà établis (concert de Noël, concert de printemps et concert de fin d'année), l'école de musique peut intervenir dans des événements de la Communauté de communes, par le biais de petites formations autonomes.

d) Lieu ressource

L'idée est de pouvoir valoriser les ressources (les connaissances et le matériel) de l'école de musique. Certaines actions sont déjà mises en place, et mériteraient d'être développées : le prêt de matériel et la mise à disposition des instruments (aux professeurs et aux usagers sous condition). Les compétences des professeurs peuvent de la même manière être proposées sous forme d'accompagnement auprès de leurs collègues ou de prestations extérieures.

Les professeurs sont souvent en demande de stage de formation pour compléter leur pratique musicale, formations qui pourraient être dispensées en interne et qui seraient gratuite pour les professeurs stagiaires : par exemple un professeur de guitare souhaitant acquérir des compétences en piano afin de mieux encadrer un atelier pourrait s'inscrire à des cours auprès d'un collègue, sans payer de frais de scolarité.

Ou, autre exemple, un groupe de musique souhaitant faire un stage de perfectionnement avec un professeur, cela pourrait être porté par l'école de musique intercommunale.



Cela fait apparaître deux besoins fondamentaux : des locaux adaptés et un régisseur, qui pourrait gérer le matériel instrumental et technique, et venir en aide lors des concerts. Ce poste fait défaut car il nécessite des compétences spécifiques que personne ne détient dans la collectivité.

Concernant les locaux, une réflexion est déjà engagée, car il est évident que les locaux actuels ne permettent pas d'assurer les engagements de la structure.

e) L'ouverture sur d'autres disciplines artistiques

Dans le questionnaire distribué aux habitants du territoire, l'ouverture à d'autres disciplines artistiques a souvent été mentionnée : théâtre, danse, arts plastiques et visuels... L'enseignement de la danse étant assuré par une association dynamique et potentielle partenaire de l'EMI, il ne paraît pas pertinent de l'ajouter à notre établissement. Par contre, l'enseignement du théâtre est quasiment absent du territoire, faute de structure porteuse. Il serait par conséquent intéressant d'étudier l'ajout de cette discipline à notre offre.

De la même manière, d'autres pupitres ont été mentionnés dans les souhaits exprimés par les habitants, notamment les cuivres, les cordes (outre le violon), les percussions.

2. Une possibilité de parcours diplômant – le projet pédagogique

Proposition engageante par excellence, elle fait réponse au souhait exprimé de façon majoritaire par les habitants et les usagers. Par ailleurs, elle correspond également aux attentes de l'équipe pédagogique. Enfin, elle correspond également aux attentes des différents documents cadres cités dans le paragraphe I.5. Le parcours diplômant sera proposé en priorité aux élèves mineurs. Le choix d'un parcours libre devra être motivé.

a) Cycle 1

Le cycle 1 se composera de la sorte :

- 30 minutes de cours particulier (face à face pédagogique)
- 1 cours collectif à l'année ou ponctuel (pour un concert, notamment)

- 1 cours de formation musicale (déjà intégré au face-à-face)

Les évaluations s'organiseront en contrôle continu, avec un examen de fin de cycle, qui nécessitera la venue de membres du jury extérieurs à notre structure. Des partenariats avec d'autres écoles sont à mettre en place pour un principe d'échange. Il conviendra de présenter un morceau libre.

La durée du cycle est de 3 à 5 ans.

b) Cycle 2

Le cycle 2 se composera de la sorte :

- 45 minutes de cours particulier (face à face pédagogique)
- 1 cours collectif à l'année ou ponctuel (pour un concert, notamment)
- 1 cours de formation musicale (déjà intégré au face-à-face)

Les évaluations s'organiseront en contrôle continu, avec un examen de fin de cycle, qui nécessitera la venue de membres du jury extérieurs à notre structure. Des partenariats avec d'autres écoles sont à mettre en place pour un principe d'échange. Il conviendra de présenter un morceau libre et un morceau imposé.

La durée du cycle est de 3 à 5 ans.

c) Cycle 3

En raison de la situation particulière de notre territoire (absence de lycée et d'études supérieures, par conséquent l'absence d'élèves de niveau cycle 3), il ne paraît pas pertinent de proposer un cycle 3 pour l'instant.

d) Parcours découverte

Pendant une année scolaire, l'élève va découvrir plusieurs instruments. À la différence de l'initiation à la musique qui s'adresse au 6-7 ans, lors de laquelle on commence à essayer différents instruments et les notions de base de formation musicale (rythme, écriture, etc.) et qui est encadré par un intervenant unique, le Parcours Découverte se décline de la façon suivante :

- Chaque trimestre est découpé en 6 séances
- Le cycle de 6 séances se fait à chaque fois avec un instrument et par conséquent un professeur différent

L'objectif est de permettre à des élèves de 7 à 9 ans de faire un choix d'instrument éclairé.

e) Parcours libre

Il se construit à l'image de l'existant : l'élève peut choisir les différents modules qui l'intéressent :

- Cours particulier instrumental
- Cours collectif d'une heure
- Cours collectif d'une heure et demi

Cela peut être un module ou plusieurs. Il y a un tarif dégressif à partir du 2^e module (2^e instrument, ou cours particulier d'une heure au lieu de 30 minutes, instrument plus cours collectif...)

3. Les dossiers subséquents

a) La révision du Règlement Intérieur

L'adoption du Projet d'Établissement va entraîner des modifications sur le Règlement Intérieur. Celui-ci devra donc faire l'objet d'une révision.

b) Le projet pédagogique

De la même manière, à l'adoption de ce présent projet d'établissement, il conviendra de rédiger un document précisant les attentes pédagogiques pour les parcours de cycle.

c) La création d'une association des élèves

Celle-ci peut s'avérer être un allié précieux dans les différentes actions de l'école de musique. Elle peut accompagner les actions, être un relais fondamental dans la gestion des événements, en particulier les concerts. Elle pourra lever des fonds et solliciter des aides auxquelles la collectivité ne peut pas prétendre.

Il s'agira bien entendu d'accompagner cette association dans sa création et sa gestion, notamment par le biais d'une aide administrative.

V. CONCLUSION

Ce Projet d'Établissement a eu pour ambition de partir de notre structure et de lui donner des perspectives d'évolution. Depuis la création de l'EMI en 2019, nous avons bâti une structure publique, son fonctionnement, sa gestion logistique et administrative. Aujourd'hui il s'agit de lui donner une véritable identité, avec les caractéristiques qui correspondront le mieux aux attentes des habitants du territoire, aux envies de l'équipe pédagogiques, à la vision des élus et aux possibilités de la Communauté de communes.

Par conséquent, nous avons tâché d'équilibrer les envies et la faisabilité, tout en ayant conscience que ce projet s'inscrit dans une nécessité de correspondre aussi aux attentes des financeurs et aux contraintes financières de la collectivité. Les trois grandes orientations s'inscrivent donc dans cette logique :

- ⇒ Une offre d'enseignement enrichie
- ⇒ Un parcours diplômant
- ⇒ Une réflexion à mener sur la mise en place du quotient familial et de la gestion financière

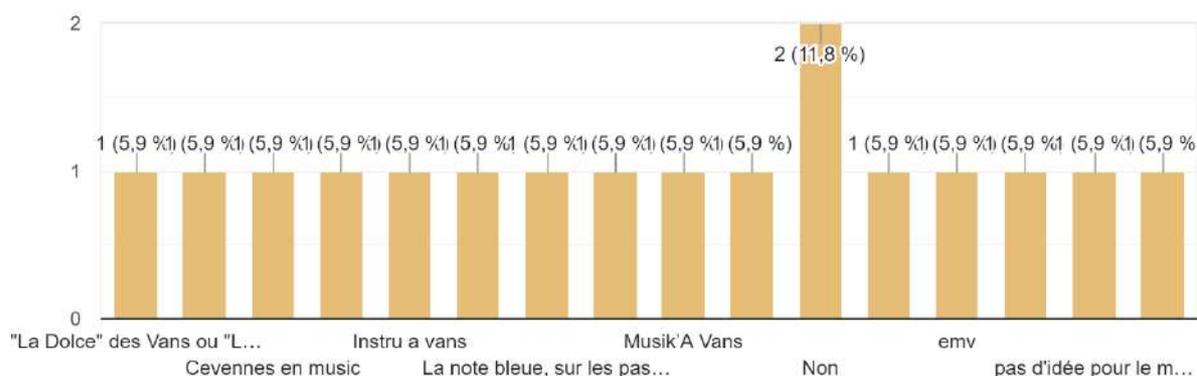
Nous avons conscience que dans un contexte de contrainte financière, les surcoûts engagés représentent un effort indéniable de la collectivité. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de réfléchir dans la globalité du projet, afin que le surcoût soit absorbé par la dynamique de l'établissement et le rayonnement qui en résulte.

Néanmoins, ce projet s'inscrit non seulement dans une démarche de structuration de l'établissement selon les attentes formulées dans la Convention d'objectifs signée avec le Conseil Départemental de l'Ardèche, mais également dans le Projet de Territoire adopté en Conseil Communautaire le 13 mai 2021. Plus largement, il s'accorde avec la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, chapitre 4 ; et plus largement encore avec les Droits Culturels portés par la Déclaration de Fribourg de 2005 qui s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Au-delà des questions financières, il s'agit bien de déterminer comment faire rayonner une structure culturelle publique, outil important dans le développement de l'être humain, et facteur d'attractivité du territoire, puisqu'en matière d'installation, l'infrastructure culturelle arrive en troisième position des attentes de nouveaux arrivants. Nous vous remercions pour votre patience et votre attention.

Avez-vous une idée de nom pour l'école de musique ?

17 réponses



Petit sondage effectué pour trouver un nom à la structure... autre proposition ne figurant pas sur le sondage : Cévennes Arts.

VI. ANNEXES

1. Glossaire

- **EMI** : Ecole de Musique Intercommunale (du Pays des Vans en Cévennes)
- **Cdc** : Communauté de communes
- **CdcPdV** : Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **IMS** : Interventions en Milieu Scolaire
- **CTEAC / EAC** : Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle / Éducation Artistique et Culturelle
- **CHCA** : Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises
- **SNOP** : Schéma National des Orientations Pédagogiques
- **AMD** : Ardèche Musique et Danse
- **CST** : Comité Social Territorial (instance paritaire représentative des agents et des élus)

2. Documents et ressources

INSEE, RP 2017, reprise sur le site de [Observatoire des Territoires/outils/cartographie-interactive](#)

Cecube Conseil Coaching Créativité : Module 1 Enseignement artistiques et Politiques Publiques Locales

Cecube Conseil Coaching Créativité : Module 2 Projet d'Établissement et Diagnostic

Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique SNOP

Charte de l'Enseignement Artistique

Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

Conventions d'Objectifs avec le Département d'Ardèche

Dépliant d'inscription Val'Eyrieux Musique

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Les Droits Culturels – Déclaration de Fribourg

3. Conception et Rédaction

L'équipe pédagogique de l'EMI : Céline Badie, Suzy Félix, Otavio de Menezes, Thomas Mettling, Virginie Napieray, Julien Nègre, Maria Piles Pla, Jean-Luc Régis, Olivier Roinsol et Frédéric Vilain.

Delphine Feuillade, Mme la Vice-Présidente en charge du Développement Culturel

Sébastien Portal, directeur du Pôle Culturel de la Cdc

Boris Damestoy, Cécube

Amandine Riant, Département de l'Ardèche

Béatrice Boulanger, responsable de l'EMI

VII. REMERCIEMENTS

Le Conseil Départementale de l'Ardèche, le Président Olivier Amrane et Christian Féroussier, 2^e Vice-Président, et le service Culture – Jeunesse

Joël Fournier, Président de la Communauté de communes

Delphine Feuillade, Vice-Présidente en charge du Développement Culturel

Bérengère Bastide, Vice-Présidente en charge des Finances et Christian Manificier, Vice-Président en charge du Personnel

Boris Damestoy, Cécube – Conseil Coaching Créativité

Elisabeth Allègre, Directrice Générale des Services de la Cdc ; Sébastien Portal, directeur du pôle culturel ; Sébastien Mathon, directeur du pôle territoire – aménagement ; Estelle Pellet-Marquis, directrice du pôle action sociale ; Charlotte Monne et Elodie Chouzenoux, service des Ressources Humaines ; Claire Aymes, responsable de la Médiathèque Intercommunale

Les élus de la Commission Culture de la Cdc : Jeannine Cellier, Jacques Compagne, France Didier, Stéphane Fédérici, Claudine Fournier, Magalie Margotton, Nathalie Reichel Richard, Marie-Josée Roux, Elisabeth Sauque, Philippe Troi, Géraldine Violet

Les usagers de l'EMI, les habitants du territoire

Tassadite Favrie, Ibrahima Diallo

Val'Eyrieux Musique, Meriem Braham-Chaouche, Assistante Administrative et Mathilde Cagnet, Directrice du Pôle Culturel

VIII. CONTACT



Béatrice BOULANGER – Ecole de Musique Intercommunale

Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

110 place Fernand Aubert, 07140 LES VANS

emi@cdc-vansencevennes.fr

Tél. : 04.26.78.49.24 ou 07.57.44.29.85

Jours travaillés : les mardis et mercredis